

ASSOCIATION DE GESTION DES ACTIVITES DU CENTRE SOCIAL

Place des Combettes
07.170 Villeneuve de Berg

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION DE GESTION DES ACTIVITES DU CENTRE SOCIAL

Siège social : Place des Combettes - 07.170 Villeneuve de Berg

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DE GESTION DES ACTIVITES DU CENTRE SOCIAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne des modalités de comptabilisation des prestations CAF et des subventions telles que mentionnées dans la note « Méthodologie de comptabilisation des subventions et prestations » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aubenas, le 03 juin 2026

Pour la SAS ROUVIERE Audit
Jean Brice ROUVIERE



Le commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ASSOCIATION ASS. DE GEST. DU C

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

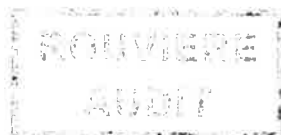
ACTIF	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025			01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	7 820.00	7 820.00		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	67 970.66	67 235.55	735.11	1 338.47
Autres	109 894.52	80 936.70	28 957.82	35 014.68
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	335.40		335.40	335.40
TOTAL (I)	186 020.58	155 992.25	30 028.33	36 688.55
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	29 401.11		29 401.11	31 094.96
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	57 675.05		57 675.05	88 654.16
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	138 966.86		138 966.86	122 246.71
Charges constatées d'avance	6 632.98		6 632.98	
TOTAL (II)	232 676.00		232 676.00	241 995.83
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	418 696.58	155 992.25	262 704.33	278 684.38

BILAN PASSIF

ASSOCIATION ASS. DE GEST. DU C

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice			
	<i>Situation nette (sous total)</i>		
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	128 759.53	155 312.72
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
	TOTAL (II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL (III)	8 072.00	7 638.00
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	125 872.80	115 733.66
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	262 704.33	278 684.38



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION ASS. DE GEST. DU C

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 765.50	5 528.00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	365 912.66	369 580.76
<i>Dont parrainages</i>	4 389.20	5 052.60
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	221 685.50	205 295.20
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 506.97	1 523.25
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		3 284.81
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	20.47	9.03
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	594 891.10	585 221.05
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	145 003.12	143 464.07
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	8 703.01	7 996.54
Salaires et traitements	358 173.42	334 433.20
Charges sociales	90 458.94	83 674.87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 214.02	11 252.63
Dotations aux provisions	434.00	3 778.00
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	190.32	121.91
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	614 176.83	584 721.22
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-19 285.73	499.83
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 745.26	2 355.20
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 745.26	2 355.20
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	11.72	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	11.72	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 733.54	2 355.20

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION ASS. DE GEST. DU C

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-17 552.19	2 855.03
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		759.79
Sur opérations en capital		10 351.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		11 110.79
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		737.09
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		737.09
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		10 373.70
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	596 636.36	598 687.04
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	614 188.55	585 458.31
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-17 552.19	13 228.73

ROUVIERE
AUDIT

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOC ASS. GEST. ACT. CENTRE SOCIAL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 262 704.33 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -17 552.19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 03/03/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

et celles du règlement N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

À compter de l'exercice clos le 01/01/2025 l'entité applique les dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 relatifs à l'évolution du plan comptable applicable. Cette mise en conformité a conduit à adapter la présentation de certaines opérations dans le compte de résultat. Notamment, la notion de résultat exceptionnel a été entièrement redéfinie. En particulier, la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat est désormais présentée en produits d'exploitation. Cette évolution constitue un reclassement de présentation sans incidence sur le résultat net de l'exercice, mais impacte la ventilation des produits entre les différentes rubriques du compte de résultat.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOC ASS. GEST. ACT. CENTRE SOCIAL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	5 ans
- Logiciels	1 à 3 ans
- Installations générales et age	8 à 10 ans
- Matériel de transport	2 ans
- Matériel de bureau et accessoi	3 à 10 ans
- Mobilier	5 à 10 ans



IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

MÉTHODOLOGIE DE COMPTABILISATION DES SUBVENTIONS ET PRESTATIONS

Prestations de service CAF :

Les prestations versées par la CAF sont comptabilisées en compte 7062 et incluent la provision annuelle versée par la CAF sur l'exercice en trois échéances (sur la base de 90% de la prestation globale estimée), ainsi que la provision du solde à recevoir sur la base de la dotation de l'année précédente. La provision du solde ainsi évaluée est comptabilisée en produit à recevoir. L'ajustement de la provision se fera sur l'exercice suivant, lorsque la CAF aura procédé au calcul définitif.

Subvention Communauté de Communes :

Les subventions d'équilibre versées par la Communauté de Commune sont comptabilisées en compte 74141. Elles sont constituées du montant versé à titre provisionnel, ainsi que d'une estimation du solde à percevoir versé en N+1 suite à remise du compte de résultat définitif. Les montants estimés de solde sont calculés d'après les mêmes critères que le solde définitif, la somme correspondante étant portée en produits à recevoir au 31 décembre.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC ASS. GEST. ACT. CENTRE SOCIAL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	7 820		
CORP.	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		67 971		
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		20 469		
	Autres immos corporelles		33 848		
	Matériel de bureau & mobilier informatique		51 023		4 554
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL		173 311		4 554
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		335		
	TOTAL		335		
	TOTAL GENERAL		181 467		4 554

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			7 820	
CORP.	Terrains					
	Sur sol propre					
	Constructions					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons				67 971	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				20 469	
	Inst. gal. agen. amé. divers				33 848	
	Autres immos corporelles				55 577	
	Mat. bureau, inform., mobilier					
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL				177 865	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				335	
	TOTAL				335	
	TOTAL GENERAL				186 021	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC ASS. GEST. ACT. CENTRE SOCIAL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		7 820			7 820
TOTAL		7 820			7 820
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		66 642	603		67 246
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén.	13 467	1 698		15 165
	Matériel de transport	13 877	6 603		20 480
	Mat. bureau et informatiq., mob.	42 982	2 310		45 292
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		136 968	11 214		148 182
TOTAL GENERAL		144 788	11 214		156 002

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

ASSOC ASS. GEST. ACT. CENTRE SOCIAL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

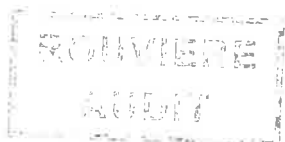
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour primes de départ en retraite a été comptabilisée et figure au bilan pour un montant global de 8.072euros.

La provision sera actualisée annuellement et ajustée en fonction de l'évolution du risque objet de la provision.

La provision a été déterminée en tenant compte des paramètres suivants :

- Indemnité de fin de carrière fixée à 1/60ème de mois de salaire par année d'ancienneté plafonné à 15 ans (soit 3 mois de salaires au maximum)
- Taux de progression des salaires de 1 % annuel
- Probabilité combinée de rester dans l'entreprise jusqu'à la retraite déterminée propre à chaque salarié en fonction de son âge, son ancienneté, son type de poste.
- Taux de charges sociales moyen de 26,47 %
- Taux d'actualisation de l'indemnité de 4,5 %



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

ASSOC ASS. GEST. ACT. CENTRE SOCIAL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	7 638	434		8 072
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL	7 638	434		8 072
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL				
	TOTAL GÉNÉRAL	7 638	434		8 072
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		434		
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ASSOC ASS. GEST. ACT. CENTRE SOCIAL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	335		335
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	29 401	29 401	
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	55 533	55 533	
	Charges constatées d'avance	6 633	6 633	
TOTAUX		91 903	91 567	335
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	(2) des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

NOTAIRE
AUDIT

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASSOC ASS. GEST. ACT. CENTRE SOCIAL

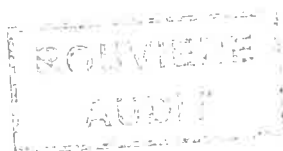
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	6 633
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	6 633

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	16 367
Autres créances	55 533
Disponibilités	
TOTAL	71 900



ASSOC ASS. GEST. ACT. CENTRE SOCIAL

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	19 699.45				19 699.45
Report à nouveau	94 020.56	13 228.73			107 249.29
Excédent ou déficit de l'exercice	13 228.73	-13 228.73		17 552.19	-17 552.19
Subventions d'investissement	28 363.98		17 891.78	11 695.00	19 362.98
TOTAUX	155 312.72		4 663.05	29 247.19	128 759.53

SECRET

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

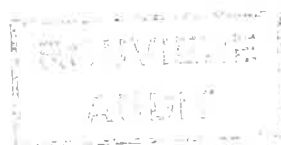
ASSOC ASS. GEST. ACT. CENTRE SOCIAL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	91	91		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	17 433	17 433		
Personnel & comptes rattachés	34 652	34 652		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	43 341	43 341		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	130	130		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	3 956	3 956		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	26 270	26 270		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	125 873	125 873		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 - Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés



ASSOC ASS. GEST. ACT. CENTRE SOCIAL

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	91
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 882
Dettes fiscales et sociales	29 982
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	33 955



COMMENTAIRE

ASSOC ASS. GEST. ACT. CENTRE SOCIAL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Mise à disposition de locaux communaux : la commune de Villeneuve de Berg met à disposition du centre socio-culturel des locaux situé La Pinède 07170 VILLENEUVE DE BERG dont la valeur locative annuelle est estimée à 40.794 euros.

